FNEC FP FO

SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://snudifo69.com

Compte-rendu d'audience avec l'inspecteur d'académie
Mercredi 15 avril 2020

DOCAPOSTE : les codes de connexion sont restés dans les SPAMS
La distribution des documents doit rester exceptionnelle

Selon l'inspecteur d'académie, les envois DOCAPOSTE ont commencé vendredi dernier. Les référents ERUN sont chargés d'aider les directrices et directeurs.
Il y a eu à ce jour, 2 vagues dans les écoles concernées : la 1ère a concerné 1836 élèves d'élémentaire, la 2ème vague 633 élèves. Une dernière vague, concernera 402 élèves. Il ne semble pas qu'il y ait un nombre d'envois limité pour chaque élève, mais l'IA incite à la modération.

Commentaires : le SNUDI FO s'inquiète que des écoles n'aient pas été en mesure de se faire connaître pour bénéficier de ce dispositif. Il semble que certaines circonscriptions aient « dissuadé » les équipes de s'en saisir, ce qui est dommageable pour la santé des personnels et des familles. Par ailleurs, les codes de connexion sont partis dans les SPAMS des boites mails d'école. Aussi, il convient de regarder si c'est le cas, et se signaler si ces codes ont été perdus. Le SNUDI FO ne voit pas l'utilité de solliciter les directeurs pour l'utilisation de ce dispositif qui rajoute encore du travail supplémentaire pour eux !

Cas contact dans les écoles qui accueillent des enfants : une communication encore floue

L'inspecteur d'académie a reprécisé le protocole à suivre :

- Cas d'enfant ayant des symptômes : l'enfant doit rester chez lui en quatorzaine. Le directeur de l'école avertit la médecine scolaire – médecine Ville de Lyon et Villeurbanne pour ces deux communes –
- Cas contact (l'enfant a été en contact avec un cas de COVID) : il convient d'avertir les adultes présents sur l'école, que l'enfant soit en quatorzaine et demander le conseil de la médecine scolaire
- Contact de cas contact : Le respect des gestes barrières serait suffisant selon l'ARS

Commentaires : le SNUDI FO regrette que les directives se fassent finalement au cas par cas, selon ce qu'indique le médecin scolaire. Encore une fois l'absence de directives claires et de présentation en CHSCT met les personnels en difficulté.

Perspective de réouverture des écoles à partir du lundi 11 mai
Le SNUDI FO continue de demander des tests diagnostiques systématiques
et la garantie de conditions de sécurité renforcées

Le SNUDI FO a fait part de son inquiétude pour la santé des personnels si les écoles devaient rouvrir le 11 mai, le tout sans garantie à ce jour de mesures de sécurité solides.
Comme depuis le début de la crise, le syndicat demande à ce que les personnels des écoles bénéficient de tests de diagnostic. En effet, cela limiterait les risques de contamination et par ailleurs, permettrait une reconnaissance de maladie contractée lors du service.

L'Inspecteur d'académie n'a pas opposé un refus catégorique à cette demande. Il dit ne pas « avoir de boule de cristal » pour les mesures qui seront décidées par le ministère.
Le SNUDI FO a alerté l'inspecteur d'académie sur le fait que certaines circonscriptions donnent déjà des directives dans la perspective d'un éventuel le 11 mai. Des collègues sont inquiets de cette situation.
L'inspecteur d'académie a assuré qu'à ce jour, aucune directive n'a été donné aux IEN, les annonces datant de lundi soir et mardi matin. Il a assuré être dans l'attente de directives nationales et souhaite s'appuyer sur le conseil de l'ARS.
Commentaire : Le SNUDI FO revendique comme préalable à toute reprise que les conditions de retour dans les écoles soient présentées en CHSCT ce qui n'est toujours pas le cas à ce jour ! A cette étape, il est absolument inconcevable de reprendre dans les conditions actuelles (masques rationnés, pas de blouse, pas de gel et absence de mise en place de mesures barrières)

Vacances de printemps : les enseignants ont droit à la déconnexion !

L'inspecteur d'académie a confirmé que les enseignants devaient prendre du repos. Ils ont droit à la déconnexion numérique. Il indique que cette information figure dans la dernière LIR.

Commentaires : malheureusement, ces directives ne sont pas connues de tous, et parfois des pressions sont ressenties par certains collègues pour qu'un suivi des élèves se poursuive pendant les vacances. Encore une fois, il y a un manque de clarté dans les consignes.

Autres points abordés

- **ZBF :** le secrétaire général a indiqué que tous les ZBF vont perdre leur affectation car ils sont rattachés à des collèges. Ils devront obligatoirement participer au mouvement. Ils bénéficieront de 200 points sur des vœux de remplaçant dans leur circonscription actuelle et 100 points sur des postes de remplaçants sur des circonscriptions limitrophes au cas où il n'y ait pas assez de postes de remplaçants vacants sur la circonscription d'origine.

- **Circulaire INEAT / EXEAT :**

La circulaire d'INEAT/EXEAT vient d'être signée ce mercredi 8 avril, elle est téléchargeable sur le site de la DSDEN via IDEAL. L'annexe manquante est en cours de publication. Les PES peuvent p

- **Demande de bonification pour le mouvement au titre du handicap :**

Les instructions du mouvement qui vient de paraître indique une majoration de 10 points de leur barème. Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de circulaire spécifique. Les collègues concernés sont invités à faire valoir leur situation de RQTH lors de la phase de mouvement.

- **Demandes de temps partiels :**

Les réponses aux demandes de temps partiels doivent parvenir aux collègues avant la date de fermeture du serveur pour le mouvement (le 11 mai 2020).

- **Examen CAPPEI**

Les examens CAPPEI qui doivent se tenir en mai/juin, aucune date n'est à ce jour fixée. Qoui qu'il en soit, les candidats peuvent faire connaitre leur souhait de passer leur examen lors du 1er trimestre de l'année 2020-2021.
Pour les candidats à la formation : 34 ont été t=retenus : 3 pour la SEGPA, 8 pour le RASED, 17 pour l'ULIS et 6 pour les UE.

- **Jury CAFIPEMF**

Il devrait se tenir le 17 juin. Il reste 4 candidats qui n'ont pas pu passer les épreuves d'admission. Ils devraient être convoqués fin mai.